

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
METAIRIE NEUVE SOTURAC	18 m³	540989	015 mm	20/09/2022 1038	05/09/2023 1056	Relevé isolé
	7 m³	540989	015 mm	05/09/2023 1056	08/11/2023 1063	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	25 m³					

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						82,66		87,21
Abonnement						47,82		50,45
Part Syndicale		1er semestre 2024				26,84	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2024				20,98	5,50	
Consommation						34,84		36,76
Part syndicale		Année 2023		25	1,0704	26,76	5,50	
Part SAUR		Année 2023		25	0,8238	20,60	5,50	
Préservation des ressources en eau		Année 2023		25	0,1500	3,75	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2023				-16,27	5,50	
► Organismes publics						5,61		5,91
Consommation						5,61		5,91
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2023		25	0,3300	8,25	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2023				-2,64	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,50 € / m3 soit 0,00250 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 88,27 €	TVA 5,50 % : 4,85 € TVA sur les débits : 4,85 €	Total facture TTC : 93,12 €
---	---	--	-----------------------------

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale financer les investissements et les réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
---	---	---	---

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379964 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379964-NAF 3600

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement	✓ Paiement par TIP Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
	✓ Paiement par chèque Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
	✓ Paiement par prélèvement mensuel Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
	✓ Paiement par Internet Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
	✓ Paiement en espèces Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.